



Règlement intérieur

Date : 1 septembre 2024

ARTICLE 1 – Le règlement intérieur

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Dans le cas de non-respect du règlement intérieur, le bureau, suite à une discussion avec la personne concernée, pourra appliquer des mesures. Le présent règlement est révisable tous les ans.

ARTICLE 2 – Cours, inscription et paiement

Les tarifs des cours sont établis annuellement. Ils sont valables pour la saison en cours. Ils sont à votre disposition dès la date officielle de reprise des classes, consultables sur le site internet de l'association.

Le règlement des adhésions annuelles et forfaits se fait en ligne ou par chèque. Le règlement des forfaits en 3 fois est autorisé. Dans ce cas, les montants seront encaissés en octobre, janvier et mars.

Les tarifs proposés pour les personnes non-imposables ou les étudiants sont accordés sous réserve de la présentation d'un justificatif. Ce dernier est à fournir au moment de l'inscription ou avant la date limite du 15 octobre.

Afin de respecter la parité dans les cours, certaines priorités peuvent être faites dans la liste d'attente sans lien avec la chronologie d'inscription.

Une autorisation parentale ou de tutelle est obligatoire pour tout enfant mineur de moins de 16 ans.

La souscription aux cours est nominative et n'est pas cessible. Il n'est pas possible de transférer les cours d'une saison sur l'autre.

L'inscription à Trégor Swing est un engagement annuel.

L'arrêt des cours en cours d'année ou la non-assiduité ne donnent lieu à **aucun remboursement** au prorata du temps de présence effectif, sauf cas de force majeur. Les frais d'adhésion ne sont pas remboursables.

Chaque adhérent.e doit s'assurer de son aptitude physique à la pratique des danses swing.

Chaque personne engage sa responsabilité civile en cas de dommage corporel et matériel.

Les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés, sauf si l'association organise des stages, ateliers ou rattrapages.

L'inscription aux cours n'est pas automatique. Les professeur.e.s se réservent le droit d'accepter ou non un élève dans un cours. Ils et elles sont seuls juges de ses capacités et si celles-ci sont adaptées au niveau du cours demandé.

Un niveau ne correspond pas forcément à une année scolaire, on ne passe pas obligatoirement au niveau supérieur en septembre. La motivation, la régularité en cours et la pratique en soirée pour les danses de couple sont des critères qui favorisent considérablement la progression de chacun.e. Les professeur.e.s vous aideront dans le choix de votre niveau si vous hésitez et ils.elles se réservent le droit de vous réorienter même en cours d'année dans le niveau qui vous sera le plus approprié afin d'avoir un niveau le plus homogène possible.

Les cours étant annuels et respectant une progression pédagogique, les inscriptions tardives ne sont pas autorisées sauf avis contraire des professeurs.

Afin de permettre un réel apprentissage de la danse que vous avez choisie et ne pas perturber la progression du groupe, les absences doivent rester exceptionnelles. En cas d'absences répétées, l'équipe pédagogique se réserve le droit d'exclure l'adhérent.e des cours.

Pour des raisons de sécurité et afin de proposer un travail de qualité, les cours sont limités en nombre de personnes.

Si les salles ferment pour des raisons sanitaires ou exceptionnelles et que les séances ne peuvent avoir lieu normalement, les cours seront dispensés par vidéo ou rattrapés d'une autre manière. Aucun remboursement ne sera effectué.

Pour toute absence des professeur.e.s durant 1 ou 2 jours : les cours seront dispensés par d'autres professeur.e.s.

ARTICLE 3 –planning

Le planning est donné à titre indicatif et pourra être modifié suivant les inscriptions réellement effectuées jusqu'en Novembre. L'association se réserve le droit d'annuler un cours ou un stage en fonction du nombre d'inscrits. Vous serez alors remboursé.e.s intégralement.

ARTICLE 4 – Consignes pendant les classes

Pour le respect du travail de chacun.e, les participant.e.s sont tenus de :

- Avoir un comportement correct à l'intérieur et aux abords du lieu dans lequel les séances se déroulent (Voir charte de bonne conduite article 6 de ce présent règlement).
- Porter des chaussures propres et aux semelles non marquantes afin de ne pas dégrader le sol. Des chaussures souples, adaptées à la pratique de la danse, sont recommandées. Pieds nus ou en chaussettes n'est pas recommandé sauf contre-indication pendant un cours.
- Ne pas fumer ou vapoter à l'intérieur des locaux.
- Respecter les locaux, tout le mobilier et le matériel mis à disposition.
- Pour une meilleure progression, vous serez amenés à changer de partenaires pendant les cours.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les vestiaires ne sont pas fermés à clé pendant les cours.

ARTICLE 5 - Informations CNIL et droit à l'image

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent.e dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le.la concernant, auprès du bureau. Votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone permettront de vous tenir informé des activités, évènements ou d'éventuelles modifications dans l'emploi du temps. Lors de ses activités, Trégor Swing pourra être amené à prendre des photographies ou à filmer les personnes présentes à ses cours, ateliers ou lors du festival. L'association utilise ces images à des fins de promotion sur tout support ou des fins pédagogiques. Lors de votre inscription, votre consentement vous sera demandé.

Chaque adhérent.e dispose d'un droit de retrait des photos sur lesquelles il ou elle apparaît clairement, en envoyant un email au bureau de l'association.

Chaque adhérent.e s'engage à ne pas filmer et ne pas prendre de photos lors des cours et stages, sans l'accord du.des professeur.e.s et des danseur.euses concerné.e.s.

ARTICLE 6 - Charte de bonne conduite

Les valeurs de l'association

Nos valeurs ont été choisies en équipe, les voici :

- Bienveillance
- Ouverture
- Inclusivité
- Solidarité
- Partage
- Équité dans le duo
- Originalité
- Collectif

Chaque adhérent.e est garant.e de l'image de l'association et se doit de respecter ces valeurs. L'équipe pédagogique devrait vous infuser ces valeurs par le contenu des cours ou vous les présenter explicitement.

Les danses swing se sont développées dans les communautés africaines-américaines dès la fin du 19ème siècle et jusqu'au milieu du 20ème siècle. Ces musiques et danses sont liées à leur histoire qui remonte jusqu'à l'esclavage. L'association Trégor Swing a à cœur de respecter ces origines et de vous en transmettre le contexte et les valeurs associées.

Les danseur.euses

- Danseur, c'est d'abord s'amuser et s'exprimer sans considération d'image ou de niveau. Débutant.e ou confirmé.e, le plus important, c'est de partager un bon moment autour de la musique et de la danse.
- Lefty, Righty ou switch tout est possible ! Le genre ne définit pas le rôle en danse. Tout le monde peut danser avec tout le monde.
- Chaque danseur.euse est libre d'inviter qui il ou elle veut, quels que soient son genre et son niveau. Chaque danseur.euse est libre de refuser une danse en toute bienveillance, sans donner de justification, en bals aussi bien qu'en cours. Un refus n'est pas une attaque personnelle. Pour inviter quelqu'un, appliquez les principes de consentement: sans un vrai OUI, c'est non. Un "oui" à une danse ne veut pas dire un "oui" à plusieurs danses ni un "oui" à autre chose qu'une danse.
- Attention à l'espace disponible sur la piste. Lorsqu'il y a beaucoup de danseur.euses, on est attentif.ve et bienveillant.e, que ce soit avec sa/son partenaire ou les danseur.euses alentour. On danse intelligemment, on s'adapte. En cas d'incident, un sourire, on présente des excuses, on s'assure de n'avoir blessé personne et c'est reparti ! Si quelqu'un se comporte continuellement de manière imprudente, faites le lui savoir ou parlez-en à l'équipe de Trégor Swing.
- Évitez de faire des retours ou des remarques sur la danse de votre partenaire, sauf si cela a été explicitement demandé. Les bals sont des moments conviviaux, ce n'est pas l'endroit pour cela. En cours, faites plutôt appel à l'équipe pédagogique si vous avez des doutes ou des questions. Favorisez l'échange et l'expression du ressenti en "je" plutôt que "tu".
- Respecter et communiquer avec son/sa partenaire. S'il/elle paraît incommodé.e, ne rien imposer, ne pas forcer, être attentif est la clé pour une danse agréable.

Connectez-vous à votre partenaire de la façon dont c'est confortable pour vous. Si votre partenaire se connecte d'une manière désagréable ou douloureuse pour vous; faites-le lui savoir gentiment. Protégez votre espace et celui de votre partenaire.

- Trégor Swing ne tolère aucune forme de harcèlement, de violences physique ou verbale, d'insultes ou de tentative d'intimidation. La danse, c'est avant tout la joie et le partage. En cas de problème, ne pas hésiter à venir en parler à l'équipe de Trégor Swing. La danse ne peut s'épanouir que dans un espace sûr que nous avons à cœur de construire et auquel nous sommes attaché.e.s Tout manquement à une de ces règles sera automatiquement sanctionné par une exclusion immédiate de la piste de danse, concert, soirée, bal, évènement, stage, cours.
- Si vous êtes malade, prenez vos précautions pour ne pas transmettre vos microbes à vos partenaires, ou ne venez pas en cours ou aux bals.
- Maintenez une bonne hygiène corporelle, avant et pendant la pratique.
- Que vous soyez adhérent.e ou membre du conseil d'administration, personne ne doit prendre d'initiatives concernant la gestion de l'association sans consulter le conseil d'administration.
- Si en soirée swing ou en cours vous êtes témoins de comportements contraires à ce code de conduite ou si des comportements vous ont dérangés, n'hésitez pas à en parler à l'équipe de Trégor Swing.

Les professeur.e.s

Les professeur.e.s de l'association sont aussi des membres de l'association. Leur rôle est important. Ils et elles se doivent de :

- Informer l'équipe pédagogique en cas d'empêchement ;
- Prévoir son remplacement en cas d'absence ;
- Communiquer cordialement sur les problèmes rencontrés ;
- Respecter les adhérent.e.s, les membres du CA et les membres du bureau ;
- Respecter les statuts de l'association, le règlement intérieur et la charte des valeurs et de bonne conduite de l'association ;
- Encadrer la pratique du swing dans la convivialité ;
- Développer l'esprit d'équipe ; agir pour le bien général de l'association/l'équipe et non pour son propre intérêt ;
- Avoir une attitude et une tenue exemplaire en toute circonstance ;
- Accueillir tout danseur.euse avec joie et bienveillance ;
- Introduire les valeurs de la charte pendant les cours et s'assurer de leur bon respect.
- Veiller à la propreté des locaux ;
- Prendre part à la vie de l'association.

Le CA et le bureau

Il n'y a pas que les autres qui doivent respecter les règles de l'association. Nous sommes une équipe. Les membres du bureau et du C.A. s'engagent donc à ce qui suit :

- Communiquer cordialement avec les adhérent.e.s, les membres du CA et le bureau ;
- Pour le bureau, tenir informé de toute décision prise dans l'urgence et non soumise au CA ;
- Accueillir toute proposition des adhérent.e.s, membres du CA ou membres du bureau avec intérêt et bienveillance ;
- Véhiculer et partager les valeurs de l'association ;
- Agir pour le bien général de l'association/l'équipe et non pour son propre intérêt ;
- Participer aux diverses réunions et manifestations ;

- Communiquer cordialement sur les problèmes rencontrés ;

Les droits et devoirs

Il n'y a pas que des règles de vie à respecter, chacun a des droits et des devoirs en tant que personne et membre de l'association.

Droits

- Bénéficier de cours réguliers et de qualité en niveau homogène ;
- Trouver sa place au sein de l'association ;
- Être respecté par les autres adhérent.e.s, les membres du CA et du bureau ;
- Être inclu.e et ne subir aucune forme de discrimination ;
- Communiquer avec tout le monde ;

Devoirs

- Régler sa cotisation pour prétendre au droit de pratiquer ;
- Respecter les danseur.euse.s, adhérent.e.s, membres du CA et du bureau ;
- Respecter les horaires définis pour les cours ;
- Maîtriser son comportement lors des cours et stages, pas de retour sur la pratique des partenaires sans demande/bienveillance ;
- Respecter les profs : les écouter, ne pas faire un cours parallèle à son.sa partenaire ou commenter l'exercice (salle sonore) ;
- Respecter le programme de cours élaboré par l'équipe pédagogique et voté par les membres du CA ;
- Signaler rapidement son absence lors des événements ;
- Respecter la propreté des salles ;
- Promouvoir une bonne image de l'association et incarner les valeurs de celle-ci lors des rendez-vous de danse, les stages et le festival ;

Les sanctions possibles

Pour tout manquement au respect des valeurs, des règles de vie ou des devoirs, l'association se verra dans l'obligation de sanctionner.

- Rappel à l'ordre verbalement ;
- Exclusion du CA sur un temps défini ou indéfini ;
- Exclusion des cours sur un temps défini ou indéfini ;
- Non renouvellement de l'adhésion en fin d'année ;
- Exclusion de l'association ;